

DECLARATION PUBLIQUE – AMNESTY INTERNATIONAL

20 septembre 2019

Index : AFR 24/1073/2019

AILRC-FR

LA GUINEE EQUATORIALE A MANQUE L'OCCASION D'ACCEPTER DES RECOMMANDATIONS CLES EN MATIERE DE DROITS HUMAINS EMISES LORS DE SON EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

Les autorités de la Guinée équatoriale ont manqué l'occasion de prendre davantage de mesures pour promouvoir et protéger les droits humains, a déclaré Amnesty International vendredi 20 septembre, après l'adoption des conclusions de l'examen périodique universel (EPU) du pays par les Nations unies à Genève.

La Guinée équatoriale a rejeté des recommandations cruciales, notamment pour protéger les défenseurs des droits humains et les droits des femmes.

Elle a répondu à 221 recommandations qui lui avaient été faites par d'autres États et en a accepté 202, dont l'abolition de la peine de mort et la fin de la torture.

Amnesty International note le nombre élevé de recommandations acceptées, mais l'organisation suivra de près leur mise en œuvre car la Guinée équatoriale a encore beaucoup à faire pour améliorer réellement son bilan sur le plan des droits humains.

Le pays a rejeté 19 recommandations clés en matière de droits humains. Il a notamment exclus toutes celles en faveur de la protection des défenseurs des droits humains. Ceux-ci continueront donc d'être confrontés à des situations dangereuses et menaçantes, comme l'a souligné Amnesty International dans son dernier rapport sur le pays.

De nombreuses recommandations pour garantir leur sécurité, sécuriser leur environnement de travail ou encore adopter et appliquer des lois pour reconnaître leur rôle et les protéger ont été rejetées. Le gouvernement a également rejeté les recommandations d'enquête sur les menaces et les représailles visant les défenseurs des droits humains. Même les demandes de mise en œuvre effective de la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme ont été refusées.

Amnesty International est aussi préoccupée par l'absence d'engagement des autorités équato-guinéennes sur les droits humains des femmes. Au cours de l'EPU, elles ont rejeté les recommandations en faveur de la fin de leur politique d'interdiction aux jeunes filles enceintes d'être scolarisées. L'organisation considère que c'est une mesure discriminatoire qui prive les jeunes filles enceintes de leur droit fondamental à l'éducation.

Toutes les recommandations d'États membres de l'ONU demandant qu'une invitation soit adressée aux mécanismes de protection des droits humains des Nations unies, notamment au Groupe de travail sur la détention arbitraire, ont également été rejetées par la Guinée équatoriale. Il est regrettable que le pays continue d'être fermé au contrôle de sa situation en matière de droits humains par les procédures spéciales des Nations unies, et ce refus renforce certains doutes quant à sa réelle volonté d'appliquer les recommandations qu'il a acceptées.

Malgré la profonde déception face au rejet de nombreuses recommandations importantes pour les droits humains, le gouvernement en a accepté d'autres qui, si elles sont pleinement mises en œuvre, pourraient aboutir à l'amélioration des droits fondamentaux.

La Guinée équatoriale affiche toujours sa volonté d'abolir la peine de mort, y compris lors de l'EPU, en acceptant les recommandations de 15 États en faveur de la ratification du Deuxième Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant l'abolition de ce châtimeur. D'autres recommandations appelant expressément à l'abolition de la peine de mort ont également été soutenues par le pays.

La Guinée équatoriale a en outre montré une certaine volonté de faire cesser le recours à la torture et aux autres mauvais traitements. Elle a accepté sept recommandations dans ce sens, dont celle d'adhérer au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Au vu de la prévalence de la torture et des autres formes de mauvais traitements dans le pays, la mise en œuvre totale et effective de ces recommandations pourrait apporter des progrès considérables.

Le gouvernement a par ailleurs accepté les recommandations l'appelant à modifier la Loi n° 1/1999, qui régleme l'enregistrement des ONG. Amnesty International souligne que cette réforme législative doit être faite en concertation avec les ONG nationales et, une fois mise en application, leur permettre de fonctionner complètement et de manière indépendante.

L'organisation espère que la Guinée équatoriale respectera ses engagements auprès de la communauté internationale et que, avant son prochain examen dans quatre ans, elle aura pleinement mis en œuvre les recommandations qu'elle a acceptées.

COMPLEMENT D'INFORMATION

La situation des droits humains en Guinée équatoriale a été examinée pour la troisième fois par le Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel au sein du Conseil des droits de l'homme en mai 2019 à Genève. Lors de cet examen, 221 recommandations au total ont été adressées à la Guinée équatoriale par d'autres États membres de l'ONU. Elle en a accepté 202 et rejeté 19.

Pour plus d'informations, voir les documents suivants :

Guinée équatoriale. Des défenseur-e-s des droits humains victimes d'arrestations arbitraires, d'agressions et de persécutions, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/02/human-rights-defenders-and-activists-in-equatorial-guinea/>, 26 février 2019

Guinée équatoriale. Les défenseur-e-s des droits humains et les militant-e-s paient leur liberté d'expression au prix fort, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr24/9793/2019/fr/>, 1^{er} février 2019